

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 89 (1947)

Heft: 12

Artikel: Les épizooties dans le monde

Autor: Dolder, W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-588047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER ARCHIV FÜR TIERHEILKUNDE

Herausgegeben von der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte

LXXXIX. Bd.

Dezember 1947

12. Heft

Les épizooties dans le monde¹⁾.

Par le Dr. W. Dolder, vétérinaire cantonal, Genève.

I. Introduction.

Faire connaître les moyens utilisés et les organisations créées pour enrayer ou supprimer les épizooties, envisager les problèmes essentiels qui se posent pour les temps à venir, tel est le but principal de notre exposé.

L'évolution des maladies contagieuses depuis l'antiquité à nos jours a été décrite dans de nombreux ouvrages. Elle présente, avant tout, un intérêt historique mais n'apporte aucune solution aux préoccupations actuelles: l'éradication des épizooties qui jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Citons toutefois que c'est la peste bovine qui, au cours des siècles, fit le plus de ravages dans tous les pays. D'autres maladies contagieuses jouèrent également un rôle important. Ce sont notamment la pneumonie contagieuse du bœuf, la clavelée, la rage, la morve, la dourine, la fièvre aphteuse, etc . . .

Ces épizooties prirent à certaines époques une extension redoutable, surtout pendant ou après les périodes de guerre.

II. Prophylaxie

et organisations pour la lutte contre les épizooties.

Au début l'organisation d'une police sanitaire fut presque nulle. L'élaboration de règlements sanitaires par les gouvernements rencontrait d'énormes difficultés et leur application rendue presque impossible par l'état de guerre qui existait d'une façon plus ou moins permanente dans les divers pays. Les dommages considérables causés par la peste bovine engagèrent certaines nations, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, à édicter les premières prescriptions de police sanitaire: abatage des animaux contaminés, désinfection des locaux, pénalités parfois très sévères allant jusqu'aux travaux forcés à perpétuité ou même à la pendaison après flagellation.

¹⁾ Conférence donnée à Sion le 14 septembre 1947 à l'occasion de l'assemblée annuelle de la société des vétérinaires suisses.

Du reste, des mesures de lutte contre les épizooties prirent naissance lorsque le principe de la contagion fut définitivement admis, c'est-à-dire vers 1850.

Les services vétérinaires commencèrent alors à s'organiser et une liste des maladies contagieuses particulièrement dangereuses fut établie. Leur déclaration fut rendue obligatoire et les premières mesures de séquestre élaborées. Pendant des siècles, la médecine vétérinaire était dominée par l'empirisme et c'est grâce à la création en 1763 par Bourgelat de la première école vétérinaire du monde à Lyon que cette activité importante prit un caractère vraiment scientifique. Deux ans plus tard eut lieu la fondation de l'école vétérinaire d'Alfort, puis celle d'instituts semblables dans toutes les parties du monde, dont Berne en 1806 et Zurich en 1820.

D'autre part, la bactériologie ainsi que la préparation des vaccins et sérums firent des progrès considérables depuis les remarquables travaux de Pasteur, Nocard, etc.

Grâce à leurs études sur le choléra des poules, les charbons, la rage et l'étiologie des maladies contagieuses, les mesures de lutte devinrent toujours plus efficaces.

En 1895 Lorenz mit au point le sérum immunisant contre le rouget. Kitt, en 1899, découvrit le sérum contre le charbon symptomatique.

La découverte de la tuberculine en 1890 par Koch constitua un fait scientifique d'une importance considérable.

Waldmann et Koebe, en 1938, réussirent à obtenir le vaccin anti-aphteux.

Au cours de la dernière guerre, le vaccin avianisé contre la peste bovine (culture du virus dans l'œuf de poule par inoculation) fut mis au point en Amérique et au Canada.

Toutes les découvertes faites par les savants durant ces dernières décénies, étaient toutefois insuffisantes pour juguler les épizooties. En effet, le trafic international croissant des animaux par terre, par mer et même par les airs, rendait insuffisantes les mesures prophylactiques édictées uniquement par les pays eux-mêmes. On s'aperçut qu'une collaboration internationale dans ce domaine était de toute nécessité afin que les mesures de lutte soient prises d'une façon uniforme et dans des régions aussi étendues que possible.

L'initiative de la première réunion internationale de vétérinaires revient au Prof. John Jamgee du New Veterinary College d'Edimbourg. Afin de protéger l'Europe contre une invasion toujours plus menaçante de la peste bovine, il adressa dans ce but, le 24 mars 1863, une circulaire aux écoles et aux journaux vétérinaires de tous les pays.

Le premier congrès international vétérinaire put être ainsi organisé à Hambourg du 14 au 18 juillet 1863.

Les bases d'une collaboration internationale dans l'étude des

épizooties et des maladies animales étaient enfin posées. Treize congrès furent organisés jusqu'ici et leur succès, tant au point de vue sujets traités que participants, alla en augmentant. En effet 99 vétérinaires assistèrent au premier congrès et 1655 au dernier (à Zurich en 1938). Sauf le congrès de 1934 qui eut lieu à New-York, tous les autres se tinrent en Europe. Au début la peste bovine et la péripneumonie furent tout spécialement à l'ordre du jour. A Paris, en 1889, on discuta de la tuberculose.

A Berne, en 1895, il fut proposé la création d'une commission sanitaire internationale et celle d'un service d'informations sanitaires avec parution d'un bulletin international.

A Bade, en 1899, on étudia la question de la propagation des maladies par le trafic international, la prophylaxie de la fièvre aphteuse, la tuberculose et les maladies contagieuses des porcs. Au surplus, la fondation d'instituts pour l'étude des épizooties fut également envisagée.

A Budapest, en 1905, plusieurs résolutions concernant la fièvre aphteuse, la rage, etc., sont adoptées.

A Londres, en 1930, des décisions importantes sont également prises au sujet de la fièvre aphteuse et de l'avortement épizootique.

A New-York, en 1934, où 57 pays furent représentés avec 3900 participants, il fut proposé de désigner un comité international permanent pour la lutte contre les maladies parasitaires.

Enfin à Zurich, en 1938, l'immunisation contre la fièvre aphteuse, la grippe des porcelets et les maladies parasitaires firent l'objet d'examens spéciaux.

Toutefois l'étude des épizooties par les congrès internationaux seuls, ne tarda pas à être jugée comme insuffisante. L'apparition en 1920, de la peste bovine à Anvers, causée par un envoi de zébus en transit, provenant des Indes et destinés au Brésil, engagea le gouvernement français à prendre l'initiative de réunir à Paris une conférence internationale en vue d'étudier les maladies contagieuses les plus redoutables: peste bovine, fièvre aphteuse, dou-rine notamment. Au surplus son but devait tendre à créer une action commune au point de vue sanitaire, à établir un service de renseignements sur la répartition des épizooties dans le monde et à coordonner les recherches faites par les instituts et les savants. 42 Etats participèrent à cette séance. Ils préconisèrent la fondation d'un Office international des Epizooties (O.I.E.) lequel fut définitivement créé après deux ans de pourparlers, soit en janvier 1924. Cet Office a son siège permanent à Paris. Ayant à sa tête un Directeur — M. le Dr. Leclainche — l'institution

fonctionne sous le contrôle de son président, de l'assemblée plénière annuelle et des comités permanents. Au début, les représentants de 28 états signèrent l'arrangement. De nombreux pays adhèrent plus tard à cette organisation, si bien qu'à l'heure actuelle 46 pays (états, dominions et colonies) participent officiellement aux travaux de l'Office.

Les états adhérents désignent chacun un délégué et ceux-ci composent le comité de l'Office. Ce comité se réunit une fois par an au minimum pour discuter de toutes les questions relatives aux épizooties, pathologie, mesures de lutte, accords internationaux sur la police sanitaire, publication du bulletin de l'Office, etc . . . Ce bulletin contient les actes de cette institution, des travaux originaux, des documents (arrêtés, prescriptions, etc . . .) sur le service sanitaire de tous les pays, les rapports annuels et informations diverses sur les épizooties, les analyses, recherches et statistiques établies dans les bulletins sanitaires périodiques des divers Etats, le compte-rendu des sessions annuelles. Quinze sessions ont été tenues depuis la création de l'Office. Non seulement cet organisme s'est occupé des maladies contagieuses à évolution rapide, mais de toutes celles qui, par leur gravité et les dommages élevés qu'elles causent, jouent un rôle important dans l'économie mondiale.

Grâce à la création de cet Office, l'organisation de la lutte contre les épizooties sur le champ international a été pratiquement établie.

C'est ainsi que plusieurs résolutions très importantes ont pu être prises afin d'assurer une lutte efficace contre les principales maladies contagieuses.

Nous citerons entre autres :

Pour la fièvre aphteuse :

- a) l'obligation de stocker suivant une proportion déterminée le vaccin dans les pays qui en fabriquent ;
- b) l'uniformisation des méthodes actuelles de fabrication.

Dans ce but, les directeurs des instituts où se fait le vaccin anti-aphteux (Argentine, Brésil, Chili, Danemark, Hollande, Italie, Suisse) ont été conviés à une conférence qui aura lieu à Berne du 30 septembre au 3 octobre 1947. Relevons également que d'autres pays construisent ou vont édifier de tels instituts.

Pour la peste bovine :

- a) la création d'une étroite collaboration de tous les pays où la maladie sévit à l'état endémique (Afrique notamment), afin d'empêcher son extension dans des régions indemnes ;

- b) le développement des expériences et la fondation d'un centre international de recherches (en voie de réalisation dans une colonie anglaise sud-africaine);
- c) la prise de mesure de police sanitaire pour le trafic animal international.

Pour la session de 1948, il a été prévu des rapports sur la lutte contre la tuberculose, les brucelloses, les mammites, etc. En votant des résolutions et en recommandant certaines prescriptions aux états-membres, l'Office International des Epizooties joue un rôle très important par l'influence souvent déterminante qu'il exerce sur les gouvernements dans la lutte contre les épizooties.

Parallèlement à l'O.I.E. d'autres instances s'occupent des questions relatives aux épizooties. Citons notamment :

Les conférences de Genève. Sur invitation du secrétariat de la S.D.N., en 1927, des experts vétérinaires de divers pays se réunirent en plusieurs conférences au siège de la S.D.N., afin d'établir les bases d'une police sanitaire internationale et de créer dans chaque pays un contrôle scientifique officiellement organisé, sous la direction d'un chef technique responsable, dépendant directement de l'état. Des textes furent élaborés pour le transit, l'exportation et l'importation de viandes et d'autres produits animaux. Cette préoccupation, manifestée déjà par la S.D.N. en ce qui concerne le trafic international et ses conséquences, fut reprise par les Nations Unies dès la fin des hostilités.

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), fondée en 1945, qui s'occupe entre autres de la répartition des produits alimentaires dans le monde, devait également s'intéresser à la prophylaxie des maladies contagieuses. Cette institution convoqua les délégués de divers pays pour l'établissement d'un plan de lutte pour augmenter les ressources mondiales par la sauvegarde du cheptel.

Une première conférence eut lieu, en 1946, à Londres. Elle mit au point un rapport qui fut présenté la même année à la session de la F.A.O. à Copenhague. Les propositions des experts de Londres ayant été acceptées, la F.A.O. désigna alors un sous-comité pour la santé animale, composé de sept experts-vétérinaires. Ce sous-comité tint séance à Washington au début d'avril 1947.

Il prit notamment les résolutions suivantes :

1. Une coordination toujours plus étroite doit être recherchée entre les diverses organisations nationales et internationales dans la lutte contre les maladies animales et les problèmes qui s'y rapportent, tels que la nutrition, la génétique, la reproduction, etc . . .

2. La F.A.O. travaille en collaboration avec l'O.I.E. Toutefois l'O.I.E. demeure absolument indépendant dans ses travaux techniques sur la santé des animaux.
3. La F.A.O. doit collationner les documents sur les vaccins et autres remèdes et collaborer avec l'O.I.E. pour mettre à l'épreuve ces vaccins dans des conditions variées. Les résultats des expériences seront transmis aux associations professionnelles intéressées.
4. La F.A.O. collabore aux essais et à la fabrication du vaccin avianisé et doit encourager son emploi dans les pays où la maladie sévit (Egypte, Kénia, Siam). Au surplus l'établissement d'un laboratoire international de recherches pour cette maladie doit être envisagé.
5. La F.A.O. participe au contrôle du trafic international des animaux encourageant la création de stations de quarantaine internationales afin de faciliter le mouvement de bétail de valeur.

Les bases d'une collaboration rationnelle et durable étant ainsi posées, les deux grandes organisations internationales (F.A.O. et O.I.E.) purent le 12 septembre 1947, à Genève, signer une convention qui fixe pour chacune d'elles ses compétences et ses obligations.

III. Situation actuelle et problèmes à venir.

Bien que les grandes épizooties d'autrefois ne sévissent plus avec la même intensité, il n'en est pas moins vrai que le danger d'extension dans les pays indemnes ou peu infectés demeure toujours menaçant.

La peste bovine cause encore de graves dommages dans certains pays d'outre-mer. Son apparition récente dans l'île de Malte prouve que sa propagation en Europe est toujours possible. La découverte du vaccin avianisé laisse toutefois l'espoir d'une éradication rapide de cette terrible maladie.

La fièvre aphteuse constitue toujours un problème délicat du fait de la grande variabilité de son agent pathogène. Peu virulent, il peut en effet, devenir subitement très contagieux et provoquer une mortalité élevée. La multiplicité de ses types et sous-types augmente dans certains cas les difficultés de la lutte. Cette maladie continue du reste à sévir dans presque tous les pays d'Europe (sauf en Suisse) sous une forme heureusement enzootique. En France par exemple on signale dans le dernier bulletin sanitaire l'existence de 1122 foyers, répartis dans 267 communes, soit 41 départements.

Ainsi de par la variabilité de sa virulence, la subtilité de sa

contagiosité, ses poussées épizootiques (tous les 8 à 10 ans avec une durée de 2 à 4 ans) la fièvre aphteuse reste toujours une maladie redoutable. Preuve en est l'agressivité et la forte mortalité de l'épizootie qui sévit actuellement en Italie du nord et au Mexique.

Seuls quelques cas isolés de rage sont signalés dans certains pays d'Europe. Toutefois son extension dans le nord de l'Italie démontre combien les mesures de lutte doivent être judicieusement prises pour éviter que des régions indemnes ne soient contaminées.

Avant la guerre de 1939, la dourine et la morve étaient toujours plus rares en Europe et les foyers facilement jugulés dès leur apparition. Après cette dernière guerre ces épizooties se répandirent à nouveau et plusieurs foyers sont signalés dans divers pays.

La lutte dans le cadre international s'étend également à d'autres maladies contagieuses, telles que la tuberculose, les brucelloses, les maladies parasitaires, les infections paratyphiques, les piroplasmoses, les spirochètoses, les tripanosomiasés, etc. Au surplus certaines maladies à virus, parmi lesquelles nous citerons la maladie de Teschen, la peste aviaire, ignorées autrefois, font l'objet actuellement d'une attention soutenue vu les dégâts qu'elles causent du point de vue économique.

Les maladies infectieuses des volailles, longtemps méconnues, ont pris également une importance accrue du fait du développement industriel de l'aviculture.

Contre la tuberculose, des pays comme les Etats-Unis, le Canada, les Pays scandinaves, la Belgique, la Suisse, etc., ont fait des sacrifices énormes pour diminuer les dégâts occasionnés par cette terrible maladie. Rappelons qu'en Suisse les pertes économiques s'élèvent à vingt millions de francs par année. Au surplus les méfaits de cette maladie sont également importants du point de vue santé humaine, puisque d'après les statistiques établies en Suède et en Suisse 8 à 10% des tuberculoses humaines relèvent du type bovin.

Quant aux brucelloses, elles continuent à sévir dans le monde et l'on peut vraiment parler d'une „panzootie universelle“. L'utilisation du vaccin „Buck 19“ paraît donner d'excellents résultats mais dans des conditions bien déterminées.

Quels sont donc les problèmes qui se posent sur le plan international pour supprimer ou juguler les épizooties les plus dangereuses?

Grâce à la collaboration toujours plus étroite entre les principales organisations existantes, l'O.I.E. et la F.A.O. et grâce au

travail déjà très important accompli jusqu'ici, on peut espérer arriver au but proposé :

L'éradication plus ou moins complète dans le monde des principales épizooties.

Pour cela il faudra réaliser une législation sanitaire efficace et uniforme, basée sur des observations pratiques, et admise dans tous les pays. Les points suivants devraient être notamment acceptés :

1. Obligation dans tous les pays de la déclaration aux autorités sanitaires compétentes des épizooties à contagion rapide.
2. Observation scrupuleuse des mesures de police sanitaire dont l'efficacité a été reconnue par l'O. I. E.
3. Communication entre Etats des découvertes scientifiques.
4. Entr'aide internationale concernant le stockage et la répartition de vaccins reconnus officiellement efficaces.

Pour la peste bovine nous avons vu que la création d'un centre de recherches permettra sans doute de mettre au point d'une façon définitive un vaccin qui entraînera la disparition plus ou moins rapide de cette épizootie.

Pour la fièvre aphteuse, l'efficacité préventive du vaccin Waldmann et Koebe a été reconnue par tous les états.

L'abatage immédiat et obligatoire des animaux infectés entraînerait la suppression des porteurs de germes qui constituent la source des enzooties permanentes dans les pays où cet abatage n'est pas ordonné. La vaccination préventive en anneau autour des foyers et dans un large rayon, l'application de mesures de police sanitaire très sévères, amèneraient la disparition totale de cette épizootie. D'autre part, il faudrait supprimer certains désavantages du vaccin actuel en le rendant utilisable sous une dose moins élevée avec un pouvoir immunisant plus long et stockable à une température normale. Il est certain que la collaboration qui existe dorénavant entre les instituts de recherches des divers pays, permettra de réaliser dans un avenir prochain ces desideratas.

Quant à la tuberculose on doit toujours s'en tenir avant tout aux mesures prophylactiques, en attendant la découverte d'un vaccin qui soit vraiment immunisant. Or, jusqu'ici rien de véritablement efficace n'a été mis au point dans ce domaine. D'éminents savants estiment même qu'un tel vaccin ne peut être créé car les sujets qui ont subi la maladie ne manifestent aucune immunité acquise et encore moins durable. Des cas de réinfection sont fré-

quemment observés tant chez l'homme que chez les animaux. D'aucuns sont d'avis que toute vaccination préventive contre la tuberculose bovine devrait être évitée, car de telles interventions entraveraient les mesures prophylactiques et influenceraient défavorablement les résultats. Ces vaccinations antituberculeuses ont du reste été interdites au Danemark et aux Etats-Unis. Il semble, en effet, que la science moderne voue plutôt son attention au traitement de la tuberculose par l'administration d'éléments chimiques ou l'application de produits de métabolisme des espèces saprophytaires tels que la pénicilline, la streptomycine, etc.

Si l'utilisation de certains vaccins antituberculeux, tels que le B.C.G., a été admise pour la tuberculose humaine, d'aucuns relèvent qu'il s'agit là d'une action individuelle, tandis que la lutte contre la tuberculose bovine est de nature collective. La lutte contre la tuberculose revêt un caractère toujours plus international. La sévérité des mesures prises par divers états à l'égard d'animaux ou de produits laitiers importés va grandissante. En effet, non seulement il est exigé que les bêtes soient reconnues non-réagissantes, mais certains pays, comme les Etats-Unis prévoient de n'accorder l'autorisation d'importation qu'aux produits laitiers fabriqués avec du lait provenant d'exploitations reconnues officiellement indemnes de tuberculose. Pour éviter certaines contradictions, il serait donc souhaitable que sur l'avis de l'O.I.E., on établisse pour les pays importateurs et exportateurs une standardisation de la tuberculine et une seule technique tuberculinique officielle. C'est, du reste, déjà le cas en Suisse et l'uniformité de la lutte dans le cadre international est en voie de réalisation.

IV. Conclusion.

Dans son ouvrage sur „l'Histoire de la médecine vétérinaire dans le monde“, Monsieur le Dr. Leclainche écrit notamment que „le rôle de la police sanitaire est de former un effectif d'animaux sains et de les protéger contre les contagions de toute nature et de toute origine.“

Les mesures prophylactiques édictées doivent s'inspirer de cette doctrine. Toutes celles dont l'efficacité a été reconnue, doivent être appliquées dans le cadre national puis sur le plan international. C'est ce que recherchent précisément les organisations internationales dont nous avons souligné précédemment l'activité féconde et variée.

Beau programme en vérité, mais tâche délicate et ingrate. Elle

exige en effet, des efforts constants et des méthodes de lutte qui doivent sans cesse s'adapter aux circonstances. Notre pays continuera certes à jouer un rôle important dans la lutte contre les épizooties et ses méthodes ont été reconnues particulièrement efficaces; c'est ainsi que ces dernières années on a pu éviter l'introduction ou l'extension d'épizooties (la fièvre aphteuse par exemple) qui eussent été catastrophiques pour notre économie.

De tels résultats sont dûs à l'existence d'une législation sanitaire bien ordonnée, à l'esprit de confiance et de discipline qui anime la grande majorité de nos agriculteurs, au travail consciencieux de nos confrères praticiens, à la ténacité et au dynamisme du Directeur de l'Office vétérinaire fédéral, M. le Prof. Flückiger. Ses qualités se sont du reste imposées dans le cadre international puisque, comme vous le savez, non seulement son mandat de Président de l'O.I.E. a été renouvelé pour une troisième législature, mais qu'il participe comme expert au sous-comité de la F.A.O.

La collaboration des vétérinaires praticiens est essentielle pour une lutte efficace contre les épizooties. Elle est rendue plus difficile, mais d'autant plus indispensable lorsqu'il s'agit de maladies à évolution lente, chronique, avec résultats à longue échéance. C'est le cas notamment pour la tuberculose bovine. En effet, l'expérience prouve que seule l'application très stricte des prescriptions édictées donne avec le temps des résultats excellents (abatage des animaux à tuberculose ouverte, séparation des bêtes réagissantes, introduction dans les exploitations sous contrôle officiel de bêtes reconnues indemnes).

Au surplus, la technique officielle de la tuberculination doit être scrupuleusement observée.

Nous avons l'impression qu'au début de l'action antituberculeuse dans une région, certains collègues ne se rendent pas compte de l'importance de ce moyen de diagnostic. En effet, tout examen clinique superficiel, toute négligence et — ce qui est plus grave — toute complaisance peuvent entraîner des pertes élevées, non seulement pour l'Etat mais pour le propriétaire. De tels manquements compromettent du reste l'action antituberculeuse elle-même. Dans toute action de lutte contre les épizooties, le praticien doit, dans son propre intérêt initial en toute occasion les propriétaires, afin d'être un précieux et véritable collaborateur de l'autorité sanitaire.

Toute intervention officielle pour combattre ou amener l'éradication d'une épizootie, entraîne parfois de véhémentes critiques de la part de ceux qui en sont pourtant les bénéficiaires. C'est le cas

par exemple, pour la tuberculose. Heureusement que de telles attitudes sont exceptionnelles et qu'au contraire bien des propriétaires reconnaissent le but de l'effort accompli.

La persévérance et la confiance en l'efficacité des mesures édictées donnent avec le temps les résultats attendus. Citons comme exemple le canton des Grisons qui, en moins de 10 ans, a pu rendre son cheptel bovin presque totalement indemne de tuberculose, ou l'opinion exprimée récemment par un grand éleveur du Toggenbourg, reconnaissant franchement devant des délégués de tous les cantons les bienfaits de la lutte entreprise dans cette région: forte augmentation de la demande pour l'exportation et prix de vente plus élevé. On ne saurait donc assez répéter que les circonstances obligeront les centres d'élevage qui n'ont pas encore organisé la lutte antituberculeuse, d'entreprendre cette action d'une façon aussi active et étendue que celle réalisée avec succès dans d'autres régions de notre pays.

De tels considérants sont vrais, non seulement dans le cadre national, mais aussi dans le cadre international. Grâce aux organisations vétérinaires internationales existantes et aux éminentes personnalités qui les dirigent, grâce aux savants qui travaillent dans les laboratoires et instituts des divers pays, l'éradication des épizooties les plus dangereuses du point de vue économique deviendra, avec le temps, quasi totale. Ainsi, non seulement la santé des animaux sera grandement améliorée, mais celle de l'homme également protégée par la diminution des affections communes à l'homme et aux animaux. La production animale sera augmentée et le trafic international s'en trouvera grandement facilité.

Puisse cette collaboration internationale qui se montre déjà si active et efficace dans le monde des sciences médicales et vétérinaires s'étendre à d'autres domaines.

C'est le vœu que nous espérons devenir réalité un jour:

Une paix durable pour tous.

Bibliographie.

1. Flückiger: Délibération du sous-comité pour la santé animale de la F.A.O. lors de sa réunion à Washington. Schweiz Archiv für Thk., 1947, Heft 6. — 2. Flückiger: Über neuartige Impfstoffe — Office International des Epizooties à Paris. Schweiz. Archiv für Thk., 1947, Heft 7. — 3. Leclainche: Histoire de la médecine vétérinaire. Toulouse, 1936. — 4. P. Ludwig: Die Arbeiten des Internationalen Tierseuchenamtes in Paris. Inaug.-Diss., 1941.